

63

E 2001(E)1970/217/207

[DoDiS-11138]

*Le Ministre de Suisse à Buenos Aires, M. Fumasoli,
au Secrétaire général du Département politique, A. Zehnder¹*

L confidentielle

Buenos Aires, 26 mars 1956

Faisant suite à ma lettre du 24 de ce mois², concernant le bruit fait en Argentine autour de la question relative à la prétendue fortune que Perón posséderait en Suisse, j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, deux pages de la revue argentine «*Ahora*» du 23 de ce mois³, qui s'occupe de la même affaire. Il ne s'agit que d'une des très nombreuses revues publiées dans ce pays: elle n'a rien d'officiel et elle n'est pas particulièrement sérieuse. Toutefois, elle donne une idée très précise de la façon dont le public argentin voit l'affaire qui me préoccupe et elle prouve à quel point cette affaire passionne les individus d'en haut en bas de l'échelle sociale. L'article que je vous transmets est plein d'inexactitudes, mais ce sont les inexactitudes qu'on admet partout, ici, comme des vérités. Les commentaires de certains journaux nord-américains au prétendu voyage de Perón en Suisse, confirment les Argentins dans leurs idées: «*si la Suisse accepte Perón, elle le fait pour qu'il dépense l'argent (mille millions de dollars!) chez elle; si elle ne l'accepte pas c'est pour l'empêcher d'obtenir son argent*», comme s'il ne pouvait pas faire transférer l'argent où il veut. Les raisonnements sont faux et les commentaires stupides, mais ils sont là, ils courent les rues, on les répète partout et ils nous font du tort. Je ne crois pas que le silence, selon vos instructions du 29 décembre⁴, constitue une bonne tactique pour nous. A mon avis, il conviendrait d'orienter exactement les Autorités argentines sur la façon dont, dans le cadre d'un procès, il est possible d'individualiser les comptes numérotés et de les faire séquestrer. (Affaire Duft, par exemple⁵). Il y aurait lieu, en outre, de nous faire parvenir un texte concernant les raisons pour lesquelles les comptes numérotés ont été créés; les motifs pour lesquels, en cas du décès du propriétaire du compte, la banque ne peut pas prendre possession de l'actif du compte; les raisons pour lesquelles le compte numéroté ne permet pas au titulaire de se soustraire aux poursuites de la justice si celle-ci a les preuves, par exemple, que le montant du compte en question est le fruit d'un vol. Ce texte pourrait nous servir à informer la presse et les autorités. Si vous ne pouviez donner suite à cette suggestion, il y

1. *Note manuscrite de A. Zehnder en tête du document*: M. Dupont. M'en parler Zr/3. IV. M. Bindschedler. Bitte besprechen Zr/4. IV.

2. *Cf. la lettre de M. Fumasoli à A. Zehnder du 24 mars 1956, non reproduite.*

3. *Non reproduites.*

4. *Cf. la lettre de A. Zehnder à M. Fumasoli du 29 décembre 1955, non reproduite (DoDiS-11257).*

5. *Sur cette affaire, qui concerne le Conseiller national E. Duft, impliqué dans une histoire de corruption mettant en cause des banques suisses et des ressortissants américains dans le cadre des activités du «European Exchange System» (un organisme de l'armée américaine chargé de la logistique des vivres), cf. E 2001(E)1970/217/68.*

aurait lieu d'examiner encore une fois sérieusement si le silence absolu constitue réellement la bonne tactique dans ce cas: je me rends compte des dangers d'une polémique, mais je pense que nous n'aurions pas besoin de polémiser [*sic*] avec la presse: nous donnerions une fois une explication. C'est que cette affaire est discutée de plus en plus et qu'il faut s'attendre à ce qu'elle fasse de plus en plus l'objet d'articles de presse, ce qui est très désagréable et dangereux pour nos intérêts en Argentine. On en parle du reste beaucoup au sein de notre colonie dont quelques membres plus exposés que d'autres deviennent très nerveux lorsqu'ils sont interpellés par les Argentins sur le sort de la fortune de Perón en Suisse. Sur les parois extérieures de l'édifice de notre chancellerie, des deux côtés de la porte d'entrée, des inconnus ont écrit: «péronistes cocus». Ces inconnus pourraient – s'ils étaient un peu plus «chauffés» par la presse, ce qui arrivera probablement – se livrer à des actes plus dangereux (pour nos voitures par exemple) que celui que je viens de mentionner. Ce n'est cependant pas pour des motifs de ce genre que je trouve que nous devrions essayer de calmer l'opinion publique argentine: c'est parce que le prestige de notre pays me paraît en danger auprès de la masse argentine. Il faut se rendre compte que ce que cette masse croit ce n'est pas que Perón a mis en Suisse certaines sommes d'argent, mais qu'il a placé en Suisse une fortune immense qu'il a volée à l'Etat, une fortune qui se monte à environ mille millions de dollars, c'est-à-dire, une somme égale à celle que le Gouvernement argentin estime nécessaire pour renflouer l'économie argentine. Aux yeux de cette masse la protection que, selon elle, les banques suisses assurent aux placements de Perón chez nous implique une véritable catastrophe pour l'Argentine: là est la question. Il ne s'agit pas comme vous le voyez d'un cas banal et qui peut se présenter à plusieurs reprises, mais d'un cas exceptionnel qui mérite d'être examiné sérieusement chez nous. Je pense dès lors que vos instructions du 29 décembre dernier⁶, devraient être modifiées.

6. Cf. note 4.